

## Ensemble Immobilier sis 2 rue Einstein - Développement de la Société SM2E-MITSUBISHI

**M. l'Adjoint PONÇOT, Rapporteur :** La Société SM2E fabrique à Besançon des ensembles électroniques destinés à la téléphonie, la bureautique, l'automobile, etc.

Elle est implantée depuis 1988 dans des locaux propriété de la Ville de Besançon, et mis à sa disposition par un contrat de location-vente en date des 8 et 13 janvier 1988. Elle emploie environ 200 personnes actuellement.

Au mois de juin dernier, a été rendu public un accord très important pour l'avenir de l'entreprise : le groupe MITSUBISHI Corporation et l'un de ses partenaires, la Société MIYOSHI Electronics prennent une participation majoritaire dans le capital de SM2E, en rachetant les actions détenues par le groupe DMS-COGEFI, qui avait lui-même lancé l'activité de SM2E en 1988, suite au départ de VEGLIA.

Les critères d'ordre économique et industriel ont été sans doute prépondérants dans cette affaire. Cependant, l'étroite collaboration entretenue entre les différentes collectivités locales concernées (Région, Département, Ville de Besançon) a aussi contribué à créer un climat tout à fait favorable à l'accueil des partenaires japonais de SM2E.

Désormais SM2E pourra développer fortement son activité dans les domaines suivants :

- recherche et développement,
- méthodes industrielles,
- achats de composants,
- fabrication de sous-ensembles,
- tests des produits.

Si le volume d'activité doit donc augmenter de manière très sensible, le niveau technologique évoluera aussi notablement.

De plus, l'arrivée de MITSUBISHI permettra d'aborder de nouveaux marchés, notamment certaines entreprises japonaises déjà installées en Europe (Sony, Minolta, Canon...), ainsi que les clients européens déjà approvisionnés par MITSUBISHI (Simmens, Bosch...).

De très importants investissements sont prévus pour la production, environ 30 000 000 F sur 3 ans ; dans le même laps de temps, près de 300 emplois supplémentaires devraient être créés.

Ce programme a aussi des conséquences importantes du point de vue de l'immobilier.

A l'horizon 1994, est prévue la création d'un nouveau bâtiment sur le Parc La Fayette. L'investissement sera de l'ordre de 25 000 000 F pour l'immobilier.

Pour l'immédiat, SM2E envisage d'investir, en 1991 et 1992, environ 16 000 000 F sur le bâtiment existant :

- climatisation, contrôle de l'air (hygrométrie et température),
- contrôle des poussières,
- travaux d'isolation des murs et plafonds,
- extension de certains ateliers,
- aménagement des bureaux existants et création de bureaux supplémentaires,
- création d'un parking supplémentaire.

Ces travaux impliquent de revoir l'équilibre général du contrat de location-vente.

En effet, leur importance dépasse sensiblement la valeur contractuelle de rachat du bâtiment soit à peu près 9 000 000 F à ce jour.

Même si les embellissements et améliorations sont contractuellement à la charge du locataire, et celui-ci est prêt à les assumer, il convient de prendre en compte :

- les montants financiers en cause,
- les conséquences très positives en terme d'activité économique et de création d'emploi,
- l'intérêt de voir se fixer à Besançon une grande société internationale japonaise, dans un domaine, l'électronique, appelé à un développement certain, et tout à fait indispensable et complémentaire à nos compétences microtechniques.

Pour ces différentes raisons, il est donc envisagé de modifier les clauses financières du contrat, tout en considérant globalement le projet de SM2E, c'est-à-dire à la fois le bâtiment existant et la future implantation sur le Parc La Fayette.

La Région et le Département ont dans le même temps souhaité se joindre à ce dispositif, qui pourrait se présenter ainsi :

1. prise en charge par la Ville de Besançon de l'acquisition et de l'aménagement des terrains nécessaires à la création du parking supplémentaire. Celui-ci pourrait ainsi être intégré au contrat de location-vente, et rendre cohérent l'ensemble du site,

2. participation de la Ville de Besançon au nouvel équipement (qui servira directement au règlement partiel des loyers dus par SM2E à échoir en 1991 et 1992).

Globalement, ces deux interventions cumulées s'élèveraient à un montant de 2 000 000 F, partie pour le parking, le solde en participation destinée à régler en partie les loyers dus en 1991 et 1992.

3. principe d'un appui à l'immobilier pour l'implantation sur le parc La Fayette, à hauteur de 1 300 000 F, à intervenir en 1994,

4. demande de subvention au Département, au titre du Fonds Départemental de Développement Économique (FDDE), à hauteur de 2 000 000 F, en deux versements, soit 1 400 000 F en 1990 et 600 000 F en 1991.

Ces subventions seront reversées par la Ville à SM2E, à titre de subvention d'équipement pour les travaux réalisés sur le bâtiment propriété de la commune.

De même que la Ville, le Département envisage d'appuyer aussi l'opération prévue sur le parc La Fayette, à hauteur de 1 300 000 F, au titre du FDDE.

5. la Région contribuera quant à elle pour un montant global identique, réparti entre un soutien à la formation, et un soutien au titre du dispositif d'appui aux investisseurs extérieurs.

L'ensemble de ce dispositif pourrait être récapitulé dans une convention à intervenir entre toutes les parties concernées, entreprise et collectivités.

En conséquence, et s'il en est d'accord, le Conseil Municipal est invité à adopter ces dispositions et décider :

- d'acquérir et d'aménager aux frais de la Ville, les terrains nécessaires à la création d'un parking contigu à l'ensemble immobilier sis 2 rue Einstein, et d'intégrer cet équipement nouveau au contrat des 8 et 13 janvier 1988 sans répercussion sur les loyers actuels,

- de participer à la réalisation de cette opération pour un montant forfaitaire de 2 000 000 F (création du parking et participation) et à cet effet d'inscrire au Budget Primitif 1991 un crédit de 2 000 000 F au chapitre 906.91/130.87025.20200,

- d'autoriser, dès que le coût d'acquisition du terrain et de l'aménagement du parking sera connu, la répartition par transfert de la somme ci-dessus aux imputations ci-après :

\* 906/91.210.87025.30400 - Acquisition de terrain pour parking SM2E,

\* 906.91/235.87025.30300 - Aménagement d'un parking pour SM2E,

\* 906.91/130.87025.30200 - Participation de la Ville à l'opération SM2E,

- de solliciter du Département les subventions envisagées au titre du FDDE, de les encaisser et de les reverser à la Société SM2E sur les crédits qu'il conviendra d'ouvrir au Budget Supplémentaire de l'exercice courant, à réception des arrêtés attributifs, en recettes et en dépenses au chapitre 906.91/237.87025.30200,

- d'autoriser M. le Député-Maire à signer les actes à intervenir pour concrétiser ces dispositions, l'avenant au contrat de la location-vente des 8 et 13 janvier 1988 ainsi que la convention à passer avec SM2E-MITSUBISHI, indiquant les engagements réciproques de l'entreprise et des collectivités locales, notamment quant à un appui de 1 300 000 F de la Ville de Besançon pour une implantation sur le parc La Fayette, et quant au programme d'investissement et de création d'emplois prévu par l'entreprise.

**M. PONÇOT** : Je pense que les dossiers sont d'ailleurs très précis et suffisamment clairs pour que je ne revienne pas dessus. Je voudrais simplement faire trois remarques préalables avant d'ouvrir le débat.

Première remarque : c'est une illustration sur un point précis de notre politique économique, c'est-à-dire celle de l'aide aux entreprises. Nous avons dit plusieurs fois que cette aide ne pouvait être ni systématique, ni régulière. Ces deux dossiers peuvent nous donner quelques idées sur les dossiers qui éventuellement peuvent retenir notre attention.

Ces deux dossiers sont exemplaires pour trois raisons : la première c'est qu'il s'agit de sociétés déjà implantées à Besançon que nous connaissons donc bien, mais qui proposent le développement de nouvelles unités de fabrication. Pour MODEL, il s'agit immédiatement de la création d'une nouvelle entreprise : PRESSMATIC. Pour SM2E, il s'agit d'un développement selon un plan précis de l'entreprise sur le site même mais conduisant à brève échéance à une nouvelle unité de production créée sur le site du parc La Fayette selon une programmation précise entre 1990 et 1994. On me dira que pour être des entreprises bisontines, elles sont cependant en partie à capitaux japonais. C'est vrai pour PRESSMATIC mais les capitaux japonais seront à 40 % seulement, donc minoritaires ; ils sont, c'est vrai, majoritaires pour SM2E. Cependant, ces capitaux pour nous ont un certain intérêt, c'est qu'ils appartiennent à ce qu'on appelle des trainings japonais, c'est-à-dire des sociétés commerciales qui peuvent effectivement attirer à eux des investisseurs industriels.

Deuxième raison, il s'agit d'un apport non négligeable en terme d'emplois. A très brève échéance, c'est 180 emplois pour les deux entreprises et probablement 200 ultérieurement. Cette main d'œuvre sera une main d'œuvre locale issue du bassin d'emploi de Besançon. Elle sera formée grâce à l'appui de la Région dont c'est la vocation depuis la décentralisation et le personnel sera formé avant même

l'ouverture des usines. Des contacts ont déjà été pris entre l'ANPE, les employeurs, la Région et le Service Économique de la Ville pour que cette formation commence dès maintenant.

Troisième raison, ces deux entreprises s'insèrent parfaitement dans l'image économique que recherche la Ville de Besançon, celle d'une image des industries de précision et celle des microtechniques.

Deuxième remarque, ces deux dossiers représentent la parfaite illustration de ce qu'on peut obtenir s'il y a collaboration étroite entre les collectivités locales. De ce côté-là, ça a été exemplaire avec le Président du Conseil Général et l'ADED, avec le Président du Conseil Général et les Services Économiques de la Région. Je voudrais dire également que les services de la Ville de Besançon, tant l'Atelier d'Urbanisme que le Secrétariat Général et bien sûr le Service Économique, ont su faire preuve d'une extraordinaire rapidité et de beaucoup de souplesse pour dégager les solutions techniques à des problèmes qui étaient complexes et qui ont évolué au cours des six derniers mois pratiquement de jour en jour.

Enfin troisième remarque, je voudrais dire que la Ville de Besançon a eu raison en 1987 de racheter l'usine VEGLIA pour favoriser la venue d'un repreneur, en l'occurrence SM2E. Sans cet acte fondateur, nous n'aurions pas aujourd'hui à traiter du dossier SM2E. Or souvenez-vous des sarcasmes de certains à l'égard du Maire et de Me KOLHER, et notamment ceux de Gilbert CARREZ dénonçant la collusion de la Ville et du capital et le gaspillage des deniers des contribuables bisontins. Aujourd'hui, les premiers gagnants seront les chômeurs bisontins embauchés par ces entreprises. Les faits nous ont donc donné raison. Une deuxième étape a été franchie lors du rachat par MITSUBISHI d'une part majoritaire des actions de SM2E grâce à l'accord de juin 1989 où là encore l'ensemble des collectivités locales se sont engagées à soutenir le projet du nouveau groupe, ainsi que la Chambre de Commerce. Aujourd'hui, nous abordons la troisième étape, celle de la concrétisation du développement de SM2E.

En conclusion, je soulignerai le caractère positif de l'action entreprise sur ces deux dossiers à la fois pour des raisons économiques, c'est un renforcement du potentiel industriel de Besançon sur un créneau valorisant pour elle, et pour des raisons sociales, emplois et formation professionnelle y trouveront leur compte.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Des demandes d'explications complémentaires bien que les deux rapports soient assez explicites ? Merci à l'Adjoint qui a ce secteur en charge. Cela s'est bien passé et je souligne c'est vrai l'importance du partenariat avec les deux autres collectivités et avec la Chambre de Commerce. Pour traiter de problèmes si importants, on n'est jamais trop nombreux et on a tous tiré dans le même sens, je crois que cela méritait d'être souligné.

**M. NACHIN :** L'implantation de groupes japonais à Besançon suscite un très grand enthousiasme. Est-ce qu'il n'y aura pas à craindre pour l'avenir des conséquences négatives dans la mesure où ces groupes peuvent très bien du jour au lendemain quitter les sites sur lesquels ils sont installés ? Je voudrais savoir si ces implantations nouvelles à Besançon sont le fait de notre consultant Walter SCHMIDT. C'est une question que je pose puisque dans un document récent qui a été diffusé par le Service des Relations Extérieures, il est écrit «qu'il convient de signaler que la Ville a passé en 1988 une convention de prospection d'entreprises avec un consultant suisse, M. Walter SCHMIDT, afin de susciter la passation de contrats d'affaires avec des entreprises bisontines et suisses et de favoriser la venue d'entreprises suisses sur notre territoire». Mais c'est peut-être des Japonais qui étaient installés en Suisse. Le contrat était passé pour une durée de deux ans renouvelable avec un crédit de 180 000 F pour régler les honoraires de ce consultant. Alors ce que j'aimerais, c'est que lors d'un prochain Conseil Municipal, on nous fasse un peu un bilan des résultats obtenus par M. Walter SCHMIDT.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** C'est fait.

**M. NACHIN :** En ce qui concerne la deuxième question, c'est-à-dire le développement de la Société SM2E, je me suis abstenu à la commission pour la raison suivante, c'est que la participation de la Ville de Besançon à l'aménagement des terrains nécessaires à la création d'un parking supplémentaire pose un

problème, à savoir qu'on peut s'interroger : est-ce qu'il y a intérêt à favoriser le développement des déplacements en voiture individuelle en créant des parkings là où on implante des entreprises ou des administrations, ou s'il ne vaudrait pas mieux, comme cela avait été prévu à une certaine époque, créer des parkings à la périphérie de la ville et développer les transports en commun ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Heureusement que la Ville n'est pas dirigée par des gens de la trempe de NACHIN parce qu'on ne ferait rien. On s'abstient sur un dossier qui va créer des emplois, je m'excuse, en cherchant des niaiseries d'un parking indispensable à une entreprise. Enfin, qu'est-ce que c'est que ces raisonnements ? On s'abstient sur un dossier qui va amener quelques centaines d'emplois sur Besançon parce que c'est des Japonais, ce n'est peut-être pas... Oui, bien sûr, ils ont les yeux bridés «là-dessus tu es un bleu parce que jaune plus bleu, ça fait du vert», je sais encore faire de la peinture (rires) ! Vraiment tu es bleu dans tes réactions !

**M. NACHIN** : C'est un peu facile !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Mais non, mais entendre cela dans un Conseil Municipal alors qu'on vous apporte là sur un plateau deux dossiers économiques bien ficelés sur lesquels tout le monde est d'accord ! Il y en a un qui n'est pas d'accord, c'est André NACHIN parce qu'il y a un parking ! Mais il y a obligation dès qu'on fait un appartement, une villa, une entreprise, une usine, etc. d'y mettre des parkings. Alors on finance les parkings, bien oui, voilà ! Abstiens-toi, tu as raison mais on l'indiquera au Bisontins, les Verts sont pour la promenade à pied je veux bien, mais nous on est aussi pour les emplois, et les créations d'emplois nous intéressent.

**Mme DUFAY** : Je voudrais simplement indiquer que ce sont des créations d'emplois qui concernent les femmes et, compte tenu des problèmes de l'emploi féminin sur Besançon, je crois qu'il faut le souligner.

**M. PONÇOT** : Je voudrais ajouter que ce sont des usines qui fonctionneront probablement en 2/8 ou 3/8. Par conséquent, les horaires de ces usines ne coïncident pas forcément avec les horaires de la CTB et même en construisant des parkings d'accueil, cela ne résoudra rien ou alors il faut que la CTB fonctionne 24 heures sur 24 mais qu'est-ce que vous allez nous dire du déficit qu'il faudra alors combler ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien sûr ! Alors il ne faut pas ravalier les façades, il ne faut pas implanter des entreprises parce que vous avez envie d'aller à pied, moi je veux bien.

**M. NACHIN** : C'est un petit peu facile...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oh oui, c'est facile et ce que tu racontes, n'est-ce pas également facile ?

**M. NACHIN** : On n'est pas contre les créations d'emplois.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pardi...

**M. NACHIN** : Enfin des parkings ce ne sont pas des créations d'emplois, non ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Quand on s'abstient sur un dossier où il y a des créations d'emplois, c'est qu'on n'est pas pour les créations d'emplois, enfin c'est clair. Comme tout à l'heure tu n'étais pas pour une prime, alors si on te suit il n'y a pas de prime pour le personnel, mais si ! C'est clair. J'en déduis très logiquement le résultat d'absurdités mentales qui sont monnaie courante chez toi.

**M. NACHIN** : J'aurais bien voulu pouvoir terminer !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vas-y, termine !

**M. NACHIN** : J'aurais été tout à fait disposé à voter si on pratiquait une autre politique que celle qui consiste à favoriser les déplacements en voiture individuelle au détriment des transports en commun.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** On a très bien compris. Mais je crois qu'on le dira dans une feuille verte aux Bisontins. Les positions des Verts vous les faites connaître, nous aussi on les fera connaître. Votes d'André NACHIN : abstention, abstention, abstention !

**M. JUSSIAUX :** Je voudrais juste attirer l'attention de notre collègue NACHIN sur je crois ce qui est un petit contresens sur la politique municipale en matière de déplacements urbains. Il est exact qu'on cherche à créer des parcs d'accueil aux entrées de ville pour convaincre un maximum de nos concitoyens d'utiliser le transport urbain pour se rendre dans le centre-ville, mais on ne se trouve pas du tout là dans ce cas de figure. On se trouve devant deux projets d'implantation et de développement d'entreprises dans la zone industrielle des Tilleroyes, c'est-à-dire quand même à plusieurs kilomètres du centre-ville dans une zone qui est bien desservie, bien équipée en matière de voirie et où effectivement on ne pourra jamais arriver à proposer en terme de transport urbain le niveau de desserte en qualité et en quantité qu'on met à la disposition des gens en direction du centre-ville. Alors je crois qu'il ne faut pas appliquer des schémas de manière mécanique mais qu'il faut, dossier par dossier, regarder quelle réalité on essaie de traiter, et de ce point de vue-là, en tant qu'Adjoint aux transports, la formule envisagée par mon collègue PONÇOT me satisfait totalement et je ne peux qu'y adhérer.

**M. de SURY :** Je voudrais simplement dire que sur ce dossier, et pour les raisons que j'ai indiquées au mois de mars 1990, je m'abstiendrai.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Pour le vote, on prend les deux dossiers séparément. Pour le premier qui concerne MODEL-PRESSMATIC, je crois qu'il n'y avait pas d'opposition ? Une abstention, celle de M. de SURY qui l'a exprimée, les autres sont favorables. Sur le deuxième dossier concernant SM2E, deux abstentions. Les deux dossiers sont donc acceptés.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.